



LE MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

10^E EDITION - NOVEMBRE 2017

Le **mois** de l'Économie
Sociale et Solidaire

novembre 2017

Fête
10^{es}
ans

Conférences
Spectacles
Rencontres

Avec le soutien en région de :



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
Bourgogne-Franche-Comté



CONTEXTE

La 10^{ème} édition du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire se tiendra en novembre 2017 et sera lancée nationalement le **26 octobre**. Fort d'une notoriété certaine auprès des acteurs de l'ESS et des acteurs économiques, le Mois de l'ESS est l'évènement incontournable pour développer l'image de l'ESS.

Sous son logo, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire propose à ses acteurs, une rencontre : faire connaître les innovations, les hommes et les femmes, les activités et les entreprises collectives moteurs de cette autre façon d'entreprendre. Cette rencontre a lieu au travers de plus de 2000 manifestations organisées par les acteurs de l'ESS sur l'ensemble du territoire pendant le mois de novembre. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 110 évènements ont eu lieu en 2016.

2017 est l'année des 10 ans du Mois de l'ESS mais elle est également l'année des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. Avec ce nouvel environnement institutionnel, le Mois de l'ESS sera l'occasion de faire connaître et reconnaître l'ESS notamment auprès de ces nouveaux élus. Le Mois de l'ESS permettra de présenter l'ESS, sa contribution au développement économique, social et environnemental sur tous les territoires. Ces nouveaux élus doivent être convaincus de soutenir le développement de l'ESS au cours de leur mandature (textes législatifs, lois de finance,...).

Lumière sur nos régions

Pour fêter les 10 ans du Mois de l'ESS et mettre l'accent sur les évènements qui se déroulent en région, la campagne de communication sera adossée cette année à un autre évènement : le Tour des régions, au mois de novembre. Les CRESS vont organiser sur leur territoire, un évènement phare et fédérateur du Mois de l'ESS. Cette opération a pour objet, à travers les réseaux sociaux, les relations media et le site internet www.lemois-ess.org de faire état de la diversité de l'ESS et de conforter également le rôle des CRESS dans leurs différentes missions. Au fil des jours, toutes les interventions seront mises en ligne pour que chacun puisse profiter de l'aventure. L'occasion également de mettre en valeur, à chaque escale, un lauréat régional aux Prix ESS qui a eu l'audace d'entreprendre dans l'ESS !

Ce Mois de l'ESS se clôturera par les Journées de l'économie autrement qui se tiendront les **24 et 25 novembre 2017**, évènement national organisé par Alternatives Economiques : deux jours pour débattre des défis auxquels la société française est aujourd'hui confrontée et pour découvrir comment les acteurs de l'économie sociale et solidaire y répondent.



PARTICIPER AU MOIS DE L'ESS

- ▶ Les acteurs de l'ESS (Associations, mutuelles, coopératives, entreprises sociales et fondations) peuvent proposer une manifestation novembre en l'inscrivant sur le site www.lemois-ess.org **dès maintenant**.
- ▶ Le type d'animation peut varier à la convenance de l'organisateur : portes ouvertes, visites d'entreprises, expositions, projection-débats, conférences...
- ▶ Il est également possible de s'impliquer dans la mise en œuvre du Mois de l'ESS en relayant l'information auprès de son réseau ou de ses adhérents par le biais de publications internes par exemple.
- ▶ La participation financière à la campagne événementielle du Mois de l'ESS est aussi une possibilité. Les modalités sont à déterminer avec la CRESS : convention de partenariat ou espace de valorisation dans le journal ExprESSions, intégration de logo sur les supports de communication...

Grâce aux outils communs, les acteurs de l'ESS se fédèrent autour d'une campagne événementielle à portée nationale.





OUTILS PROMOTIONNELS

Pour être inscrit dans le Mois de l'ESS, il est nécessaire d'appliquer la charte graphique.

LE LOGO DU MOIS DE L'ESS

Utilisez le nouveau logo du Mois de l'ESS dès à présent sur vos sites internet, lettres d'infos, dans vos publications papier ou signatures mail,... pour promouvoir le Mois et faire connaître la démarche.

LE SITE WWW.LEMOIS-ESS.ORG

Ce site remplit plusieurs fonctions. Il est national et constitue l'étape incontournable pour l'inscription d'événements dans le programme du Mois de l'ESS. La CRESS peut ensuite valider les inscriptions déposées et créer le programme régional en version papier et numérique.

On peut également trouver sur ce site les informations relatives à l'ESS et au Mois ainsi que quelques outils de communication.

Une fois l'inscription de votre événement validée, n'oubliez pas d'apposer le logo du Mois sur les documents que vous aurez réalisés.

Cette inscription est obligatoire pour qu'un événement soit considéré comme faisant partie du Mois de l'ESS.

LE JOURNAL DE L'ESS, EXPRESSIONS DISPONIBLE EN OCTOBRE 2017

Le journal ExprESSions est un support de sensibilisation, son rôle est de diffuser le programme du Mois mais aussi de présenter différentes initiatives du territoire. Le journal doit illustrer la réalité concrète sur le terrain et montrer aux bourguignons-francs-comtois la diversité de l'ESS dans la région.

LES RESEAUX SOCIAUX

La page Facebook de la CRESS Bourgogne-Franche-Comté ainsi que son compte Twitter permettra de suivre le Mois quotidiennement. Ils pourront également être alimentés grâce aux acteurs et à leurs documents.

*Les journaux de l'ESS, affiches (au format PDF) et le logo seront diffusés aux adhérents de la CRESS, aux organisateurs d'événements, mais aussi aux structures qui en feront la demande pour la promotion du Mois à partir de **mi-septembre 2017**.*

ENGAGEMENTS RECIPROQUES CRESS / ORGANISATEURS



La CRESS :

- ▶ mobilise les acteurs de l'ESS pour développer la participation au Mois de l'ESS en région,
- ▶ assure la communication et les relations presse sur le Mois de l'ESS à l'échelle régionale,
- ▶ produit et diffuse des supports de communication sur le Mois (affiches, programmes...) et fournit à l'organisateur un kit de communication,
- ▶ l'événement de l'organisateur apparaîtra dans le programme régional papier (sous réserve de la date d'inscription) sur le site www.lemois-ess.org, réseaux sociaux, publications...

L'organisateur d'événements :

- ▶ remplit le formulaire d'inscription sur le site www.lemois-ess.org,
- ▶ communique sur le fait que sa manifestation s'inscrit dans le cadre du Mois de l'ESS notamment dans les relations presse et dans les outils de communication interne (site internet, newsletter,...),
- ▶ aide à la redistribution des outils du Mois de l'ESS fournis par la CRESS.

Pendant l'événement :

- ▶ le logo du Mois est affiché sur les documents de communication de la manifestation,
- ▶ une présentation de l'ESS est proposée aux participants.

▷ AVANT / PENDANT / APRES

Pour valoriser le Mois de l'ESS et alimenter la page Facebook et le compte Twitter, merci de faire remonter à la CRESS vos photos, vidéos, sources audios illustrant votre manifestation.

INSCRIPTIONS

Pour qu'un événement apparaisse sur le programme papier régional du Mois de l'ESS, les inscriptions doivent être effectuées sur le site internet www.lemois-ess.org avant le **15 septembre 2017**.

CONTACT

Pour plus d'informations sur le Mois de l'ESS, sur son organisation, les outils de communication ou autre, merci de contacter :

Océane Albéri Comparet -
oceane.alberi@cress-bfc.org ; 03 81 50 88 72



LES PRIX ESS, REGIONAUX ET NATIONAUX

Fort du succès remporté lors de sa deuxième édition, le concours a pour objectif de mobiliser les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce temps important permet de mettre en lumière l'ESS comme une force économique, présente sur l'ensemble du territoire, dans tous les secteurs d'activité.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, ou encore entreprises commerciales de l'ESS, acteurs qui concilient activité économique et utilité sociale sur les territoires sont invités à participer aux Prix ESS.

Les entreprises peuvent présenter leur candidature d'ici le **3 septembre au plus tard**, sur le site :

www.lesprix-ess.org.

Les candidatures seront sélectionnées à l'aune de leur modèle économique durable, de leur ancrage territorial, de leur capacité à innover et à impacter durablement la société.

En postulant aux Prix ESS, édition 2017, les entreprises peuvent recevoir soit un prix national soit un prix régional.

LES PRIX ESS REGIONAUX

Chaque CRESS remettra un Prix ESS à un lauréat régional qui bénéficiera alors d'un chèque de 1000 € lors d'un évènement inscrit dans le cadre des 10 ans du Mois de l'ESS.

LES PRIX ESS NATIONAUX

3 Prix ESS nationaux seront décernés, lors du Forum National de l'ESS et de l'Innovation sociale, les 19 et 20 octobre à Niort :

- ▶ Le Prix de l'impact local ;
- ▶ Le Prix de l'innovation sociale ;
- ▶ Le Prix Coup de cœur.

Le Prix Coup de cœur sera soumis au vote du grand public via les réseaux sociaux et le site internet parmi 18 nominés (1 par région) entre le 25 septembre et le 13 octobre.

Le Prix de l'impact local et le Prix de l'innovation sociale seront soumis à un jury composé des partenaires des Prix ESS.

Les 3 lauréats nationaux bénéficieront :

- ▶ d'un soutien financier : chacune des entreprises récompensées recevra un chèque de 5 000 euros ;
- ▶ d'un outil de promotion : une vidéo de présentation de chaque lauréat sera largement diffusée sur les réseaux sociaux ;
- ▶ d'un soutien sur mesure : un accompagnement sera mis en œuvre par les partenaires des Prix, la CRESS concernée ou le CNCRESS.

Entreprises qui avez de l'audace, inscrivez-vous aux Prix ESS !

